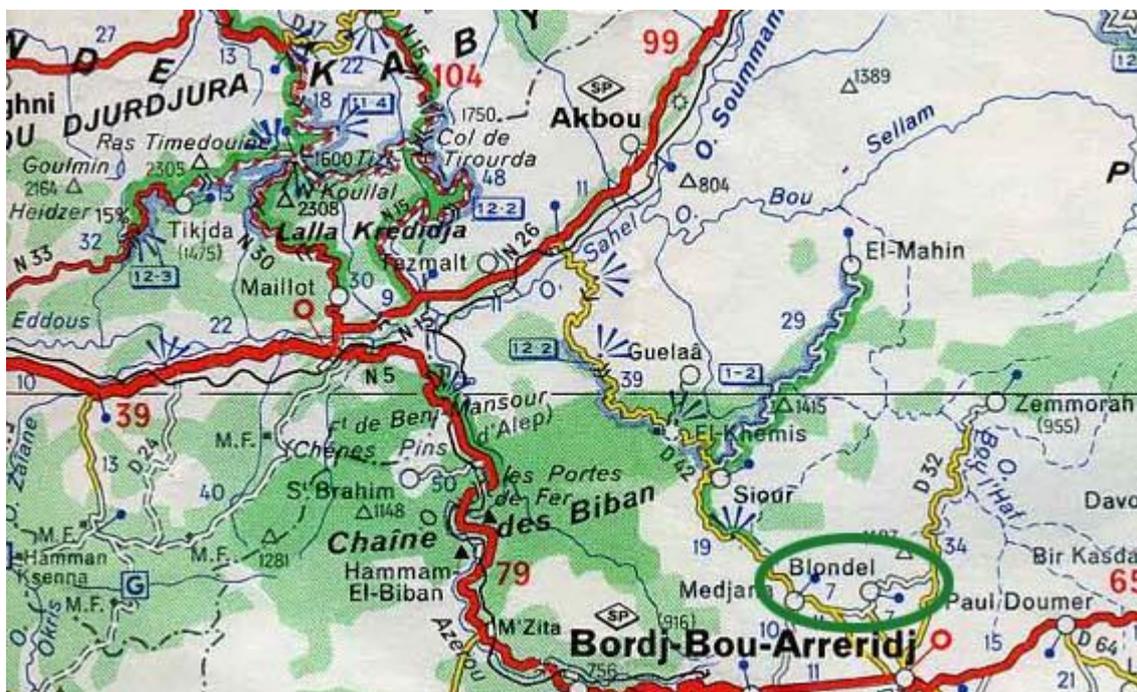


« Non au 19 mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

### 1/ Le village de **BLONDEL** devenu **AÏN SOLTANE** à l'indépendance

Culminant à 1045 mètres d'altitude, en Kabylie, **BLONDEL** est situé à environ 8 Km au Nord de **BORDJ BOU ARRERIDJ**, sur la RD 42, en direction de **BOUGIE**.



**AÏN SULTAN** – Nom Arabe : La source du Sultan.

**AÏN SULTAN**, village de la commune mixte des **BIBAN** au dessus de la plaine de la **MEDJANA**.

### **GEOGRAPHIE**



La **MEDJANA**

La **Plaine de la MEDJANA** (en kabyle : Tamejjant) est une plaine de l'arrière-pays bougiote, au Nord de l'Algérie. Elle fait partie des Hauts Plateaux algérien et s'étend entre les **BIBAN** à l'Ouest et au Nord et la ville de **SETIF** à l'Est.

La **Haute Plaine de SETIF** s'étend depuis **CONSTANTINE** jusqu'aux **Portes de Fer** ; au Nord, les **Monts des BIBAN** et des **OULAD KEBBAB** lui donnent pour limites les massifs de la **Petite Kabylie** ; au Sud les **Monts du HODNA** bordent la cuvette du **HODNA** et la zone des **Hauts Plateaux**. Circonscrite de cette façon, la haute plaine de 1 000 mètres au milieu de laquelle se trouve **SETIF** apparaît plus homogène que la haute plaine de **GUELMA**.

### **HISTOIRE**

La population est issue de tribus berbères, comme celle des BENI ABBES, AIT KHELIFA, les SEDRATA, AIT AIDEL.... Son histoire est riche, car elle a connu la présence romaine, vandale, hammadite et almohade, turque et enfin française. Des vestiges témoignent de ce passé : églises, colonnes, chapiteaux pour les Romains, la KALAA ou forteresse des BENI HAMMADE, laissée par les Almohades, une dynastie berbère qui domina l'Afrique du Nord et l'Espagne entre 1147 et 1269. Sous les Romains, la région était appelée TAMANORMA

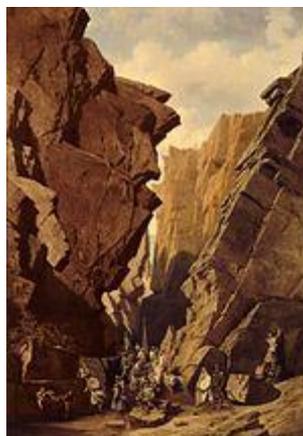
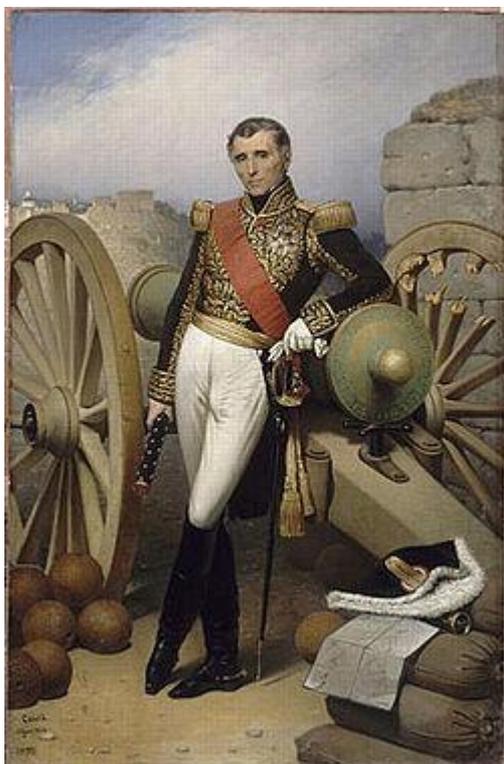


### Présence turque 🇹🇷 1515 – 1830

A BORDJ BOU ARRERIDJ existait une place forte, construite par les Turcs. Les *bordjs* servaient de résidence aux troupes ottomanes, le fort devient progressivement un bourg, peuplé par une population venue des différentes tribus kabyles de la région et se dote d'un marché important.

### Présence Française 🇫🇷 1830 – 1962

En 1839 il n'y a que les ruines d'un fortin turc et celles d'une petite cité romaine. Le village de BORDJ BOU ARRERIDJ n'existe pas encore lorsque, fin octobre 1839, le Duc d'Orléans, avec l'armée du général VALEE, décide le bivouac au lieu-dit AÏN BOU ARRERIDJ. La colonne est en route pour ALGER et doit franchir le redoutable défilé rocheux des Portes de Fer, propice aux embuscades.



Sylvain-Charles VALEE (1773/1846)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Sylvain\\_Charles\\_Val%C3%A9e](http://fr.wikipedia.org/wiki/Sylvain_Charles_Val%C3%A9e)

Portes de Fer

Duc d'Orléans (1810/1842)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand-Philippe\\_d%27Orl%C3%A9ans](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand-Philippe_d%27Orl%C3%A9ans)

[L'expédition des Portes de Fer est une opération militaire de l'armée française en octobre 1839, visant à établir une liaison terrestre entre Alger et Constantine, en passant par deux défilés des monts BIBAN, dits « les Portes de Fer » ; la traversée de ce territoire ne respectant pas les clauses du traité de la TAFNA signé en 1837 avec l'émir ABD-EL-KADER, celui-ci y voit une violation du traité et déclenche la guerre sainte contre les Français. S'enclenche ainsi une escalade qui aboutira à l'occupation totale de l'Algérie par la France].



La ville a été délimitée, vers 1840, par la construction de remparts. Le tout formait un rectangle, en pente douce, de 800 m de long sur 500 m de large. Pendant l'hiver de 1842-43, des soldats du génie ont projeté et commencé la construction d'une caserne sur le lieu de l'ancien fort pour accueillir le poste de BORDJ BOU ARRERIDJ. Le fortin resta tel qu'il était avec adjonction d'un saillant. Les quatre sources du ruisseau de BOU ARRERIDJ furent amenées jusqu'auprès de l'établissement nouvellement créé.



**BOUGIE : Fort ABD-EL-KADER**

Autour de BORDJ-BOU-ARRERIDJ, la partie occidentale de la plaine fut tardivement colonisée. GALBOIS avait été créé, en 1853, pour relier SETIF à BORDJ ; en 1874 l'on fonda MEDJANA puis **BLONDEL**.

La Haute Plaine de SETIF ne s'est donc pas colonisée en une seule période ; l'effort de colonisation s'est successivement porté sur les différentes parties de cette grande et fertile région ; commencée en 1853, l'exploitation agricole des Européens n'y a pas encore atteint, en 1897, tous les domaines qu'elle convoite. Néanmoins, il est permis de dire que la véritable période de peuplement est celle qui s'étend de 1872 à 1875.

Ce fut seulement après cet afflux de colons agricoles que l'on construisit le chemin de fer : en 1879, s'inaugurait le tronçon de CONSTANTINE à SETIF (155 Km), et, en 1882, le tronçon de SETIF à EL ACHIR (82 Km) ; quatre ans plus tard, en 1886, la voie ferrée franchissait les Portes de Fer et descendait dans la vallée du SAHEL, donnant ainsi aux produits agricoles de SETIF un second débouché : BOUGIE



**PORT de BOUGIE**

**BLONDEL fut fondé en 1875.**

**1873 :** Un projet de création d'un Centre de peuplement Européen est étudié au lieu-dit AÏN SULTAN, dans la Commune Mixte des BIBAN.

Les terres propices à la culture des céréales et de l'élevage sont fertiles ; une source donne une eau excellente, le territoire est salubre.

Le projet de lotissement est donc mis en chantier, le devis des travaux pour son installation, s'élève à :

Nivellement – Empierrement – Plantations.....	11 063 Francs,
Alimentation – Conduite d'eau.....	25 406 Francs,
Travaux de voirie.....	29 504 Francs,
Chemins d'accès.....	5 457 Francs,
Bâtiments communaux.....	10 000 Francs,
Etudes.....	2 000 Francs,
<b>Soit au TOTAL.....</b>	<b>83 430 Francs</b>

Le nombre des lots est de : 51 lots agricoles, 4 lots industriels, 8 fermes.

Le peuplement prévu de 21 immigrants et de 42 algériens, sur un territoire de 3 061 hectares.



1940 - vue aérienne du village de Blondel.

**1876 :** 10 familles, habitent le village, 8, les fermes.

**1879 :** 14 maisons sont bâties, l'installation définitive se fait lentement à cause du manque d'eau potable et d'irrigation.

**1880** : Par arrêté du 3 décembre, le Gouverneur Général a déclaré d'utilité publique l'agrandissement de BORDJ-BOU-ARRERIDJ et la création d'AÏN SULTAN.

39 concessionnaires ont été admis jusqu'ici, et sur ce chiffre 13 seulement y sont définitivement installés. Des travaux pour l'alimentation en eau ont été exécutés, toutefois le débit de la fontaine ayant sensiblement diminué dans ces derniers temps, les colons demandent l'aménagement d'une autre source qui se trouve à peu de distance du village. Cette question est à l'étude.

**1889** : Le 25 janvier, l'Administrateur des Bibans propose l'agrandissement avec la création de nouvelles concessions qui seraient prélevées sur les terres domaniales des HACHEMS.

Il ne reste plus que 20 exploitants dont 15 seulement résident en permanence dans le village, les autres demeurent dans des localités voisines ; 37 concessions ont été vendues de gré à gré ou expropriées par voie de justice. Les 15 résidents sont : BAROK Joseph ; BRUN François ; CHERVEAU Henri ; COLOMBIER Firmin ; DELHOM Hypolite ; GANDON Théophile ; GUDIN Léonard ; Vve GUIDICELLI ; JIFFERT Laurent ; JOURDAN François ; Vve LAURENT ; LAVOIGNAT Jules ; LEMOINE Pierre, SUD Gilbert. ; "X" (inconnu) ;

Les 5 non résidents sont : HERITIERS Georges ; LESPINASSE Frédéric ; MAGNI Philippe ; TERRASSE Adrien ; "X" (inconnu) ;

**1890** : Le 12 février, par décret du Gouverneur Général le nom de BLONDEL est donné à AÏN SULTAN, pour honorer la mémoire d'un mathématicien, ingénieur militaire, diplomate, architecte que fut BLONDEL François, né à RIBEMONT (Aisne) en 1618, et décédé en 1686 à PARIS. Il était le protégé de COLBERT (*Voir sa biographie au chapitre 2*).

La construction d'une école est attribuée à Mr ROCCA Charles.



**1891** : 5 nouvelles concessions sont créées et 17 agrandissements sont à attribuer aux anciens colons du centre. La superficie passe à 3 762 hectares.

**1892** : Madame PROLINI est nommée institutrice dans la nouvelle école.

Par lettre du 2 avril, M. le Préfet communiquait une délibération de la Commission municipale de la Commune Mixte des BIBANS tendant à faire améliorer, sur les fonds de la colonisation, le système d'irrigation du Centre de BLONDEL, nous avons l'honneur de fournir les renseignements suivants :

Les irrigations des jardins de BLONDEL se font actuellement par le trop plein de la fontaine du village en suivant la rigole pavée et le canal. Le terrain compris entre le canal et les jardins est communal, chaque usager prend directement son eau dans le canal en pratiquant une petite ouverture latérale.

En 1887 les colons du village ont obtenu de l'Administration la construction d'un barrage en maçonnerie, destiné à remplacer le barrage en fascines, détruit par les crues. Les colons devaient s'entendre entre eux pour curer, à leurs frais, l'ancien canal, et amener dans leurs jardins les eaux de l'Oued SULTAN. Ce résultat n'a pas été obtenu, le canal n'a été curé que du barrage jusqu'à la prairie de M. LAVOIGNAT. D'ailleurs l'Oued SULTAN a le même régime que la plupart des cours d'eau de cette contrée, il débite en hiver et tarit l'été. C'est en été qu'il faut irriguer, on comprend que les colons n'aient pas jugé à propos de faire ce travail presque inutile.

Le débit du 1<sup>er</sup> avril au début octobre, période d'irrigation est nul dans l'Oued SULTAN, en hiver en dehors des crues, le débit atteint 5 L/s.

Un nouveau tracé du canal a été étudié qui permettrait de pouvoir arroser toutes les plantations, d'une longueur de 19,650 mètres auquel il y aurait lieu d'ajouter, les travaux d'aménagement du barrage, la construction de 7 aqueducs, soit une dépense totale de 20 885 francs pour 52 jardins qui ne font que 2 ha, 50.

Cette dépense ne paraît donc pas justifiée pour le résultat à obtenir.

L'ingénieur en Chef, émet les mêmes réserves, le 15 mars 1893 : « *La demande ne nous paraît susceptible d'aucune suite on ne dépense pas une vingtaine de mille francs pour améliorer l'irrigation de 2 H 1/2 de jardin* ».

1895 : Les bâtiments dans le centre de BLONDEL sont en cours de réparations.



1911 : Note sur le village – BLONDEL, centre de colonisation de la commune mixte des BIBANS :

-Adjoint Spécial : RENARD,

-Ecole Mixte : Mademoiselle CLAUD,

-Receveuse des Postes : Madame LAVAURE,

-Agriculteurs : AKERMANN ; DELHOM ; DUFOUR ; FILIPPI ; GALLY ; PLÂTRIERE ; RENARD ; VIGLIANO,



1929 : La Commission Municipale est composée de 3 membres,

1934 : Le village compte 22 Européens.

1948 : Un plan de construction et d'améliorations est mis en chantier.

Constructions : Un immeuble pour l'agence postale avec logement. Logement pour le Cantonnier et le Garde Champêtre. Un abattoir et réfection complète du lavoir.

Assainissement complet du village par le bétonnage du canal servant à l'évacuation vers les jardins du trop plein de la fontaine publique.

Ecole mixte de BLONDEL : Une salle, deux classes, 62 élèves, un logement de 4 pièces, une cour de 150 m<sup>2</sup> clôturée, un préau de 20 m<sup>2</sup>, cours d'adultes, bibliothèque et coopérative scolaire.



#### **BLONDEL – Liste des premières concessions**

AYMIE Alexandre (*origine MERCUS, Ariège, Plâtrier, 36, 25 ha*) - BERINGUER Joseph (POLOP, Espagne, 33,74 ha) - BAROK Joseph (36,25 ha) - BARTHELEMY Pierre - BEULAINGE Boileau -BISCARAT Jean Louis (39,90 ha)- BOSC Joseph (96,85 ha) — BRACARD Pierre (92,39 ha) - BRASSIER -BRINGAT - BRUN François (VILLARS, Loire, 35,28 ha) - BRUNIER Henri (55,73 ha) - CANAZILLE Pierre (TONFAGNE, Tarn, 35,59 ha) - CHANSSY Joseph (39,20 ha) - CHERVEAU Henry (LASSESSE, Saône et Loire, 35,67 ha) - CHERVEAU Jean (PARIS, 33,76 ha) - CIBIER Etienne (35,29 ha) - CHOLLET Jean (MAY, Maine et Loire, 36,56 ha) - COLLET Marius (37,80 ha) - COLOMBIER Firmin (PARIS, 36,56 ha) - COSTES Jean dit Charles (37,70 ha) - COTTI - CUSSAC Jean (35,52 ha) - DEBROAS Florentin (40 ha) - DIALAT - DELHOM Hippolyte (36,56 ha) - DRAGACCI Jean dit Piccio (CARGESE, Corse) - DUFOUR Jean (MONTCEAU LES MINES, Saône et Loire) - FAGES Dominique (LASSALE, H. Pyrénées, 107,79 ha) - FILIPPI Ange (CASTELLARE de CASINEA, Corse) - FILIPPI Octavin (CASTELLARE de CASINEA, Corse) - FOUILLANT J. Louis (St JEAN LA BUSSIÈRE, Rhône, 37,28 ha) - FRANCESCHI - FREJAVILLE (Ste CROIX, Aveyron, 36,13 ha) - FULGAUX Joseph (MEYSSE, Ardèche, 36,44 ha) - FULGOUX Joseph (lot de ferme, 94,43 ha) - GANDON Théodore (MAVES, Loire et Cher, 35,17 ha) - GEORGES Jean (MOINS, Isère, 37,14 ha) - GEORGES Sylvain (LYON, 39,09 ha) - GOULOT Claude (DAIM LE ROI, Cher) - GOUMARRE François (AVIGNON, Vaucluse) - GUDIN Léonard (M'KERE, Nièvre) - GUIDICELLI Camille (PENTA de CAZENCA, Corse) - GUIDICELLI Mathieu (PENTA de CAZENCA, Corse, 33,80 ha) - HOLLARD Nicolas (LAFORGE, Vosges) - JOURDAN François (CHATEAUNEUF de MAVE, Drôme) - JULLIEN Joseph (39, 40 ha) - LACAVE - LAPOIRE - LAVEILLE Michel (SAINT ETIENNE, Loire)- (Vve) LAURENT Louise (CHARMAY, Saône et Loire) - LAVOIGNAT - LEMKE Ernest (BREITEMBER, Prusse) - LEMOINE René (ST GEORGES de CAZENCA, Corse) - LESPINASSE Joachim (LAPALUD, Vaucluse) - LUCIANI Paul (ZERUBIA, Corse) - MAGNI Joseph (CASTELLARI de CAZENCA, Corse) - MARIANI J. François (39,50 ha) - MEYRAN - MORA Vincent (38,40 ha) - MUSSANO J. François (MAZINE, Italie) - NAVILLOUX - NICOLAÏ Augustin (BOUGIE, Algérie) -(Vve) - PHILIPPI Louise (CASTELARE, Corse) - PIANA Valérien (PETIMONGO, Italie) - PIOLAT Benoît (ST QUENTIN, Isère) - POUDEVIGNE François (39,90 ha) - QUILQUINI - PORTELANCE Jean (LEVROUX, Indre) - RIBEYROL Elie (BOURDAIX, Dordogne) - RICO - ROBERT Amboise (MARSEILLE) - ROBERT Auguste - ROBERT Thomas (MARSEILLE) - ROUBERT Ferdinand (ST HENRI, Bouches du Rhône) - ROUX J. Pierre (LA CAPELLE LIVRON, Tarn et Garonne) - SIFFERT Laurent (BALGAN, Haut Rhin) - SUD Gilbert (GERMIGNY L'EXEMPT, Cher) - TERRASSE Adrien (ST JUST, Ardèche) - TERRASSE Augustin (ST JUST, Ardèche) - TRANCHANT J. Claude (ASMAN, Jura) - TERRIER - VAUVILLE Charles (39,10 ha) - VEIGEL -

#### **DEPARTEMENT**

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-

préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.



*SETIF - Entrée du jardin de la Place BARRAL*

Le département de **SETIF** fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 17 405 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 1 001 461 habitants et possédait huit sous-préfectures : AKBOU, **BORDJ-BOU-ARRERIDJ**, BOUGIE, KHERRATA, LAFAYETTE, M'SILA, SIDI AÏCH et SAINT ARNAUD .



*BORDJ-BOU-ARRERIDJ - Monument aux Morts de 1870 et Cours Du CHEYRON*

L'arrondissement de **BORDJ BOU ARRERIDJ** comprenait 25 centres : AÏN TAGROUT – BIR KASDALI – **BLONDEL** – BORDJ BOU ARRERIDJ – BORDJ MEDIANA – BORDJ REDIR – CEREZ – DAVOUST – EL ACHIR – EL MAIN – GALBOIS – HARRAZA – HASNOUA – KSOUR – LABARDINAIS – LAVOISIER – LECOURBE – MAC DONALD – MANSOURAH – MERDJ MEDIANA – OULED RACHED – PAUL DOUMER – TIXTER – TOCQUEVILLE - ZEMMORA

## ■ ■ MONUMENT aux MORTS ■ ■

Le relevé n°57327 concernant la commune mixte des BIBAN mentionne **191 noms de soldats "Mort pour la France"** au titre de la guerre 1914/1918, mais aucun n'est natif de BLONDEL, à savoir :

■ ■ ABDELKADER Amar (Mort en 1915) – ABERKANE Mohamed (1918) – ABLAOUI Médani (1915) – AÏFSAOUI Mohamed (1915) – AÏSSAOUI Mohammed (1915) – AÏSSAOUI Youssef (1918) – AKLI Ben Fodil (1917) – ALAOUI Ahmed (1914) – ALBOUCHE Mohamed (1915) – ALLAL Brahim (1915) – AMAROUCHE Larbi (1918) – AMEZIT Mohamed (1915) – ARIBI Ben Ahir (1916) – BACHA Ahmed (1918) – BELAMECHE Saïd (1918) – BELBALI Cherif (1918) – BELDJOUDI Mahmoud (1915) – BELHOUL Messaoud (1915) – BELKACEM Ben Mohammed (1917) – BELKHIER Bachir (1916) – BELOUAAR Dahmane (1916) – BEN ACHIRINE Belhalia (1918) – BEN BELKACEM Bachir (1915) – BEN HAMADA Saïd (1919) – BENABID Ahmed (1915) – BENAZOUAOU Saïd (1916) – BENAZOUG Rabah (1918) – BENBELKACEM Arezki (1916) – BENBRAHAM Tahar (1915) – BENCHABANE Lakdar (1918) – BENDAOUF Cherif (1914) – BENDIFALLAH Ahmed (1915) – BENDOUDOU Tahar (1916) – BENDRAGH Amar (1916) – BENGHAIAOUI Ali (1915) – BENGANA Amar (1915) – BENGANA Bouzid (1915) – BENHABBOUCHE Mohamed (1914) – BENHALLA Hocine (1918) – BENKEGHIDA Mebrouk (1914) – BENKHERFALLAH Cherif (1916) – BENKOUIDER Cherif (1918) – BENMAMMAR Mokrane (1914) – BENMEDDOUR Hocine (1915) – BENMEDJDOULE Salah (1917) – BENMEDJEDOUB Bouzid (1916) – BENMERZOUG Sadi (1918) – BENMOUSSA Moussa (1916) – BENSACI Messaoud (1917) – BENSADALLAH Bachir (1916) – BENSALEM Mebarek (1918) – BENSIDHOUM Mohamed (1915) – BENTALEB Salah (1914) – BENTROUNA Saad (1915) – BENYAHIA Yahia (1915) – BENZERROUG Tahar (1917) – BENZIANE Ali (1914) – BENZID Miloud (1916) – BERKA Doussen (1917) – BEZZOU Larbi (1918) – BORDJ Ouali (1916) – BOUABTA Mohammed (1919) – BOUADJADJA Bakli (1917) – BOUAKKAZ Amou (1915) – BOUDILMI Otmane (1916) – BOUFFINE Amiche (1918) – BOUGUELIMINA Kouider (1918) – BOUKEDJAR Salah (1914) – BOUKERMA Arezki (1918) – BOUKHENNOUCHE Mohamed (1917) – BOUKHETTALA Abdallah (1915) – BOUKRAS Mokhtar (1914) – BOUMESBAH Abdallah (1918) – BOURALHA Lakdar (1915) – BOUREZIG Ali (1916) – BOUTAGHAM Slimane (1915) – BOUZEGUELLA Mohamed (1916) – BOUZEKRI Hassi (1916) – BOUZEMBIL Mohamed

(1915) – CHACHOUA Sedik (1915) – CHAOUT Belkacem (1915) – CHEHROUNE Ouali (1916) – CHEKAB Ahmed (1918) – CHEMALI Amar (1919) – CHENAF Ahmed (1918) – CHOUICHA Ouali (1918) – D'HAMNA Amoud (1918) – DAAOU Cherif (1917) – DAHAMA Ahmed (1918) – DAHMOUN Aïssa (1916) – DEBBOUZ Madid (1915) – DEGHI Laïd (1914) – DEGHCHE Tahar (1919) – DERRADJ Mohammed (1915) – DIB Lamri (1916) – DJAHMIT Mohammed (1915) – DJEBBANI Taïeb (1915) – FEDDACHE Tahar (1918) – FEHIMA Lahsan (1915) – FERRACHI Tayeb (1915) – FITAS Maklouf (1918) – GALI Mouloud (1915) – GHERBI Ali (1915) – GHERBI Hamitou (1915) – GHODBANE Mebarek (1916) – GOUJMI Ben Lakhdar (1918) – GUECHMANE Tayeb (1915) – GUELIANE Tahar (1915) – GUESSABI Abdallah (1914) – HADDADI Mohamed (1916) – HADJI Mohammed (1914) – HALLAK Ahmed (1915) – HAMAMCHA Amor (1914) – HAMIDI Abdallah (1915) – HAMIDI Ahmed (1918) – HANLA Ammar (1918) – HAMMA Lamri (1918) – HAMMICHE Mohammed (1916) – HAMMOUDI Touati (1915) – HASSANI Ahmed (1915) – HEDROUG Belkacem (1918) – HEMADOUCH Larbi (1916) – HEMALAT Amor (1916) – ITIM Mohamed (1916) – KACHETOUM Tahar (1915) – KADJA Lakhdar (1914) – KADRI Mohamed (1918) – KADRI Moussa (1915) – KADRI Saïd (1917) – KAHALLELOU Medani (1914) – KAHIL Ammar (1914) – KENANE Lakdar (1917) – KERDAD Ahmed (1916) – KERFA Seghir (1914) – KERMAZA Saïd (1915) – KETTACHE Ben Boulara (1919) – KHELIFI Dairi (1915) – KHIARI Mohamed (1918) – KHIER Tayeb (1914) – KHITOUS Amor (1915) – KHRIEF Mohamed (1916) – KORICHI Mohammed (1918) – KRAÏ Ali (1918) – LACHEHEB Lakhdar (1915) – LADJAL Larbi (1914) – LAGGOUN Mohammed (1918) – LAKKOUT Ali (1916) – LAMMARI Salah (1916) – LAMRI Hocine (1916) – MADADI Ali (1914) – MAOUI Aïssa (1918) – MECHERI Tahar (1915) – MEHAÏCHA Belkacem (1916) – MEKHALFIA Lakhdar (1917) – MENKOUCHA Seddik (1916) – MEZHOUD Ouali (1914) – MEZHOUD Tayeb (1915) – MOUNAH Amar (1915) – MOUSSA Mohand (1914) – NAÏT Ali (1915) – OUALI Ahmed (1918) – OUALI Larbi (1916) – OUALI Mohammed (1916) – OUARZAZI Brahim (1916) – OUAZZI Saïd (1915) – RAHAL Bouzia (1915) – RECHACHE Boudjema (1916) – RECHACHE Saïd (1918) – SADAoui Ali (1915) – SAÏD ADDAD Lakdar (1918) – SAKHERI Bachir (1918) – SAOUDI Saïd (1916) – SEBBANE Mahfoud (1917) – SELLOUMI Mohammed (1914) – SENOUCI Lakhdar (1915) – SOULITE Rabah (1918) – TALEB Mohammed (1918) – TALHI Aïssa (1916) – THOULOUEZ Julien (1917) – YADJER Larbi (1918) – YAYA Aïssa (1916) – ZAABI Ariez (1918) – ZAMIT Bouzid (1916) – ZAROOUR Amar (1917) – ZEBIRI Aïssa (1918) – ZEBIRI Slimane (1916) – ZEKARAH Messaoud (1918) – ZENNAF Tahar (1918) – ZERKOUK Embarek (1915) – ZIOUCHE Abdallah (1918) - ■ ■

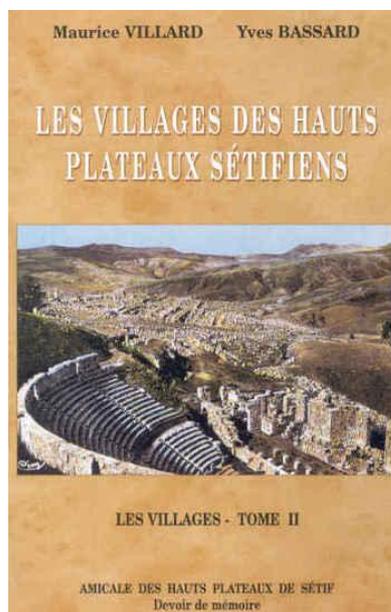
**Après le 19 mars 1962 :**

■ ■ **Camp de BLONDEL :** Dans ce village il existait un camp de prisonniers gardés par l'A.L.N. M. BOUZA, maire des OULED-DAHMANE, en particulier, y a été pendu, nu, par les pieds, passé au miel et livré aux abeilles. Dans ce même camp, le député BENHALLA KHELLIL a été détenu. M. ARAB Ali, maire de SIDI-BRAHIM et conseiller général du département de SETIF, a été emmené à AKBOU. ■ ■

**Source :** <http://www.clan-r.org/portail/Temoignages-sur-le-massacre-des?artsuite=1>

**SYNTHESE** réalisé grâce à la documentation issue de l'ouvrage de MM. VILLARD et BASSARD. Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les Hauts Plateaux Sétifiens je vous invite à vous référer à l'ouvrage ci-après :

[http://www.piednoir.net/bone/titre\\_rubrique/algeriethèque/resume\\_livre/resume\\_villard.html](http://www.piednoir.net/bone/titre_rubrique/algeriethèque/resume_livre/resume_villard.html)



**MERCI à Jean-Pierre BARTOLINI pour son aide précieuse et les photographies de BLONDEL qu'il a bien voulu me transmettre.**

**Et si vous souhaitez en savoir plus sur BLONDEL, cliquez SVP au choix, sur l'un de ces liens :**

<http://encyclopedie-afn.org/Blondel> - Ville

<http://encyclopedie-afn.org/VILLES> - NOMS

[http://fr.geneawiki.com/index.php/Nom\\_actuel\\_des\\_communes\\_de\\_l%27Alg%C3%A9rie\\_fran%C3%A7aise](http://fr.geneawiki.com/index.php/Nom_actuel_des_communes_de_l%27Alg%C3%A9rie_fran%C3%A7aise)

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

[http://alger-roi.fr/Alger/bord\\_bou\\_arreridj/textes/1\\_bordj\\_bou-arreridj\\_algerianiste98.htm](http://alger-roi.fr/Alger/bord_bou_arreridj/textes/1_bordj_bou-arreridj_algerianiste98.htm)

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

## 2/ François BLONDEL

Nicolas-François BLONDEL plus couramment appelé François, est né à RIBEMONT (Aisne) le 15 juin 1618 et décédé à Paris, le 21 janvier 1686. C'était un architecte français.

Nicolas-François BLONDEL est passé à la postérité grâce à son *Cours d'architecture*, où il développe pour la première fois le calcul des escaliers. L'énoncé nous est resté sous la dénomination de « *formule de Blondel* » :  $M = 2h + g$



### Biographie :

Sous la direction de son père, il étudie les langues anciennes, l'espagnol, l'italien, le portugais et l'allemand. Mais il est surtout attiré par les mathématiques. Dès 1635, il participe aux opérations militaires qui se déroulèrent durant la guerre de trente ans. En 1640, RICHELIEU lui confie des missions délicates au Portugal, en Espagne, en Italie. Durant ces missions, il acquiert une grande compétence technique pour tout ce qui touche à la fortification. RICHELIEU le nomma ensuite sous lieutenant d'une de ses galères "la Cardinale" et il se distingue dans ses nouvelles fonctions.

En 1647, BLONDEL commande l'artillerie de l'expédition navale qui devait opérer devant Naples, contre la flotte espagnole.

Le 26 Novembre 1652, on lui décerne le brevet de Maréchal des camps. Il abandonne la guerre et se consacre à d'autres activités.

Après un voyage de 3 ans en qualité de gouverneur dans les pays du Nord, l'Allemagne et l'Italie, il est chargé de missions diplomatiques auprès des princes étrangers. Il obtint le brevet de conseiller d'état et fut nommé professeur du grand dauphin fils de Louis XIV.

En 1665, il se consacra à la construction du pont de Saintes et c'est à ce moment qu'il révéla ses dons d'architecte. En 1669, il entra à l'académie des sciences. Et le roi lui donna la direction générale des constructions de tout édifice public à élever dans la Ville de Paris.

C'est sous sa direction que fut dressé le plan de Paris, en 1676, appelé le plan BLONDEL.

La plus grande oeuvre de BLONDEL, est sans nul doute, la porte Saint Denis, véritable arc de triomphe par ses dimensions et ses ornements.

Le 31 décembre 1671, il est nommé directeur et professeur de l'académie royale d'architecture, établie par COLBERT.

François BLONDEL participa également à la construction de la corderie et de l'arsenal de Rochefort, à la décoration du chœur et de la chapelle de la vierge de l'église Saint-Laurent à PARIS.

François BLONDEL mourut le 21 Janvier 1686. Il avait eu deux enfants, l'un devint chartreux, le second abbé commendataire de Thenailles.

## 3/ Massacres de Sétif : l'autre face du 8 mai 1945

Des émeutes déclenchées en Algérie le 8 mai 1945 et les jours suivants, on n'a voulu retenir que la répression qui s'ensuivit, en passant sous silence le projet d'insurrection nationaliste qui les sous-tendait. A la demande de la Commission française d'Histoire militaire (CFHM), des historiens font le point sur ce dossier brûlant.

Le Conseil de Paris a voté une motion qui soutient que «la très grande majorité des historiens français» ayant écrit sur la répression de l'insurrection du 8 mai 1945 «atteste d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement». Les historiens et chercheurs ne peuvent consentir à se laisser ainsi utiliser à l'appui de manœuvres politico-mémorielles.



**Nous demandons** que les élus et les gouvernants acceptent de lire ce que les historiens disent de ces événements. Qu'ils lisent donc Charles-André JULIEN, Charles-Robert AGERON, Mohammed HARBI, Annie Rey-GOLDZEIGUER, Bernard LUGAN, Jean MONNERET, Gilbert MEYNIER, Roger BENMEBAREK, Guy PERVILLE, Jean-Pierre PEYROULOU, Roger VETILLARD...

Ils sauraient alors que l'explosion de violence de mai 1945 avait pour origine un projet d'insurrection nationaliste (Harbi, Rey-Goldzeiguer) dans le but d'installer dans une « zone libérée » un gouvernement provisoire algérien présidé par Messali Hadj principal dirigeant du Parti du Peuple Algérien. Ce gouvernement devait siéger à la ferme Maïza près de Sétif (Benmebarek, Vétillard). Mais l'évasion ratée de MESSALI qui était en résidence surveillée à REIBELL et son transfert à Brazzaville ont modifié ces plans...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/histoire/2015/05/07/26001-20150507ARTFIG00307-massacres-de-setif-l-autre-face-du-8-mai-1945.php>



<http://www.liberte-algerie.com/dilem/dilem-du-07-mai-2015>

**NDLR** : Pensons aussi à tous les massacres commis par le FLN, et ils furent bien plus nombreux !...

**4/ Daho Djerbal, historien : « L'Algérie n'a pas besoin de reconnaissance » des crimes coloniaux**

**Pourquoi les Algériens manifestent aussi peu d'intérêt pour ces événements historiques dont les massacres du 8 mai 1945 ?**

Il ne faut pas généraliser parce qu'il y a la mémoire collective. Même si le manuel scolaire et les travaux de recherches universitaires ne se penchent pas sur cette question, il y a tout ce qui relève de la mémoire collective avec le récit, le conte, la légende, le mythe, la chanson, la poésie et tout cela fonctionne et ne s'oublie pas. À mon humble avis, il y a plusieurs histoires, il y a l'histoire de l'État qui est officielle et une histoire de la Nation et une histoire du peuple. Au fond, dans l'histoire officielle, il y a peu d'intérêt pour l'histoire du peuple et pour la Nation. Souvent, ceux qui nous gouvernent oublient qu'ils représentent un pouvoir souverain qui a été constitué et institué par la lutte du peuple algérien.

**Quelle importance revêt la visite du secrétaire d'État français aux anciens combattants à Sétif pour le 70<sup>e</sup> anniversaire des massacres du 8 mai 1945 ?**

Je fais toujours la part entre ce qui est des rapports intergouvernementaux et de ce qui est du rapport à l'histoire. Souvent il s'agit de possibilités pour les deux gouvernements de trouver un terrain dans lequel ils peuvent négocier une renégociation des accords conclus dans le passé récent, c'est-à-dire, depuis les accords d'Evian à aujourd'hui. Chose qui nous laisse penser qu'il y a instrumentalisation ou une utilisation des faits d'histoire pour pouvoir arriver à des accords intergouvernementaux ou interministériels ou interétatiques. Cela ne m'intéresse pas du tout. Et à mon sens, il y a comme une maladresse quand on fait la part entre la mobilisation étatique, gouvernementale et médiatique française concernant un événement comme le génocide arménien et l'événement du 8 mai 1945 et d'autres. Au fond, le fait d'envoyer **un sous ministre inaugurer une stèle à Sétif concernant le massacre du 8 mai 1945 est un non-événement pour moi.....**

**Extrait :** [...Et vous ne pouvez pas pacifier ou entrer dans une relation pacifiée dans la société si les problèmes qui l'ont agitée, les massacres qui ont atteint les populations, les purges et les luttes intestines, les guerres fratricides ne sont pas mis en parole. **Il n'y a pas une famille en France qui n'a pas une armoire fermée où gisent des cadavres.** Chez nous aussi. Donc cessons ces mascarades et ces gesticulations intergouvernementales concernant les reconnaissances et la repentance et travaillons sérieusement....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité de cet article : <http://www.tsa-algerie.com/20150508/daho-djerbal-historien-lalgerie-na-pas-besoin-de-reconnaissance-des-crimes-coloniaux/>



**NDLR** : Intéressante tribune de monsieur DJERBAL. En effet pour pacifier il faut respecter toutes les mémoires y compris la nôtre que beaucoup ont tendance à oublier. Une cérémonie commémorative, semble-t-il sans autorisation, a eu lieu à Marseille le 8 mai concernant la répression meurtrière de SETIF. On s'étonne ou l'on peut être surpris que cette plaque soit encore en place et qu'il n'en existe toujours pas à ORAN pour commémorer les massacres d'Européens et des Musulmans pro-français le 5 juillet 1962.

A propos cette manifestation pacifiée, à l'identique, pourrait-elle avoir lieu de nos jours à ORAN ?



Photo transmise par Mr Guy MONTANER (8 mai 2015 à MARSEILLE) qui précise :

*« Cérémonie organisée par nos "amis", au nez et à la barbe du préfet, du maire et des autres, Et sous leurs youyous.! Cet endroit : le kiosque à Musique en haut de la Canebière même endroit que la dernière fois....pourquoi se gêner ! Puisque cette manifestation a été réalisée sans autorisation.....QUID..... de sa validité ! ».*

## **5/ Foire aux Vins de Colmar : le site web piraté par des pro-Algériens**

Le site internet de la Foire aux vins de Colmar, grand festival de musique de l'été en Alsace, a été la cible d'une cyberattaque, ce vendredi.

Le site web de la Foire aux vins de Colmar a été victime d'un piratage, aujourd'hui. Le site internet de ce festival estival de musique et de variétés, a été brièvement attaqué par des hackers se revendiquant comme les "fils de l'Algérie", ont annoncé les responsables du festival. Le site [www.foire-colmar.com](http://www.foire-colmar.com) "a fait l'objet d'une cyber-attaque", puis "a très vite été restauré, à peine une demi-heure plus tard", a expliqué une porte-parole de Colmar Expo, la société organisatrice de l'événement. Aucune donnée n'a été dérobée, a ajouté cette source.

Selon des captures d'écran reproduites par les éditions en ligne de la presse régionale, la page d'accueil du site a été remplacée par une page noire proclamant notamment "Algerian to the core" et "**Fuck la France**". La page renvoyait également à une vidéo hébergée sur YouTube et dénonçant les massacres perpétrés par les Français en Algérie à Sétif, Guelma et Kherrata, il y a exactement 70 ans, le 8 mai 1945. ...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : [http://www.lepoint.fr/societe/foire-aux-vins-de-colmar-le-site-web-pirate-par-des-pro-algeriens-08-05-2015-1927272\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/foire-aux-vins-de-colmar-le-site-web-pirate-par-des-pro-algeriens-08-05-2015-1927272_23.php)



**NDLR** : Excuses, regrets, repentance, etc... et malgré nos génuflexions toujours mis en cause... A propos qu'en pensent les descendants des victimes d'EL HALIA, d'AÏN ABID, MELOUZA, du 20 août 1955, de la SOUMMAM, des Harkis, de tous les assassinés et disparus notamment de l'après 19 mars 1962 ? En bref des milliers de personnes.

## 6/ Compétitivité touristique : l'Algérie classée 123<sup>e</sup> /141



Le Forum économique mondial (FEM) a publié, mercredi 6 mai, son rapport bisannuel sur « la compétitivité en matière de tourisme ». Dans cette édition 2015 « l'Algérie occupe la 123<sup>e</sup> place parmi 141 pays ». Le pays s'est amélioré par rapport à l'année 2013, où il se situait à la 132<sup>e</sup> position sur 140, mais il reste beaucoup à faire dans le secteur du tourisme.

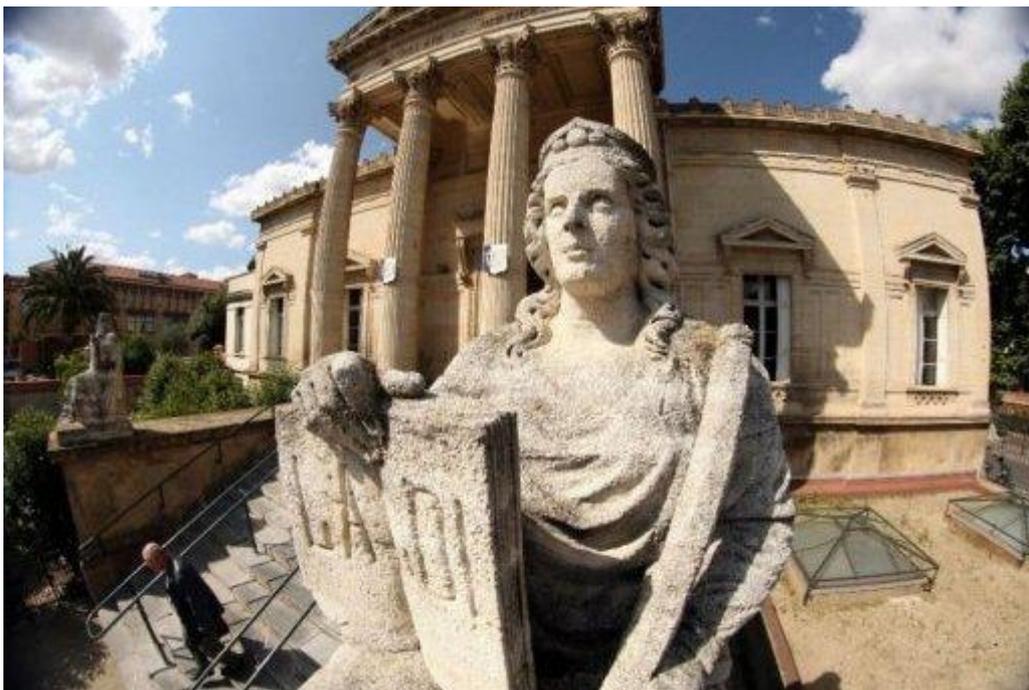
Avec un score de 2.93, on est bien loin de nos voisins marocains et tunisiens, classés respectivement au 62e et 79e rang. Et encore plus loin du Kenya (78e), Botswana (88e), Tanzanie (93e) et la Zambie (107e). Alors que l'Espagne est classée en tête, suivie de la France....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.tsa-algerie.com/20150507/competitivite-touristique-lalgerie-classee-123e/>

## 7/ Tribunal de Perpignan : une jurée refuse d'enlever le voile pour prêter serment

<http://www.lindependant.fr/2015/05/08/tribunal-de-perpignan-une-juree-refuse-d-enlever-le-voile-pour-preter-serment.2027887.php>

Incident peu banal jeudi à la cour d'assises des P.-O. Le président Henri PONS avait d'abord procédé au tirage au sort des jurés populaires amenés à juger sur deux jours, soit jeudi et lundi prochain, un homme pour « violences ayant entraîné une infirmité permanente ». Deux jurées supplémentaires avaient également été désignées.



Tout se déroulait donc selon le protocole. Or, au moment où chacun d'entre eux a été appelé à prêter serment, à se tenir debout un à un, à lever la main droite et à dire « *je le jure* », une des suppléantes, a refusé par conviction d'enlever le voile qui lui couvrait les cheveux, malgré les demandes insistantes du président. Et ce, contrairement au code de procédure pénale qui stipule que les jurés doivent se soumettre à ce rituel « *la tête nue* ».

Elle a donc été exclue et le président a prononcé à son encontre une amende de 1 000 € comme l'avait requis l'avocat général. Sachant que le voile n'est pas interdit dans le tribunal et qu'elle aurait pu, si elle l'avait enlevé un instant, le remettre pour participer au débat.

Pour finir, les autres jurés qui n'avaient pas été tirés au sort, avaient tous quitté la salle à ce moment-là. Le procès se déroule donc avec un seul juré supplémentaire.

**Contraire à la loi de 1905 ?**

(Source journal Le Point)

[http://www.lepoint.fr/societe/perpignan-une-juree-exclue-d-un-proces-pour-avoir-refuse-d-oter-son-voile-09-05-2015-1927362\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/perpignan-une-juree-exclue-d-un-proces-pour-avoir-refuse-d-oter-son-voile-09-05-2015-1927362_23.php)

Cependant, s'interroge *Le Figaro*, Henri PONS était-il dans son bon droit en renvoyant cette femme ? Plusieurs avocats ont été questionnés par le site du quotidien. Parmi eux, maître Slim BEN ACHOU, qui dénonce "*l'application d'une laïcité dure et exclusive qui est contraire à la loi de 1905 et à l'article 1 de la Constitution française*", ajoutant qu'on "*ne peut exclure un juré pour un motif d'ordre laïque ou religieux*".

En revanche, maître Emmanuelle BOUSSARD-VERRECHIA, toujours citée par *Le Figaro*, pense que le président du tribunal a eu raison d'agir de la sorte. "*En tant que juré, vous exercez une fonction publique. (...) On imagine mal une magistrate couverte d'un voile lors d'une audience. Quand on est juré, on participe à la justice au nom de la République, on doit être neutre, comme c'est le cas dans le service public*", estime l'avocate.

## **8/ NOS CHERS SOUVENIRS**

-- Le paquebot **VILLE D'ORAN** (1935/1970)

(Source André FABREGUE)

Un paquebot est un navire spécialisé dans le transport de passagers en haute mer. Le terme résulte de la francisation de l'anglais packet-boat, désignant les navires transportant du courrier. Les premiers grands paquebots sont apparus au début du 19<sup>ème</sup> siècle lorsque les migrations internationales étaient fortes.

Commentaire de Monsieur Rémy LAVEN :

« *Figurez-vous que j'ai été pillé sans vergogne sur YOUTUBE par un Algérien. Il m'a intégralement piqué mon minidoc sur les paquebots Ville d'Oran et Ville d'Alger en ajoutant simplement une petite séquence de son cru au début et une autre à la fin*

qui remplace mon générique final. Du coup, je ne suis évidemment plus nommé nulle part et cet enfoiré laisse entendre qu'il a réalisé le bazar.

Et si encore la copie était fidèle... mais même pas ! Ce couillon a stretché la proportion 16x9 HD d'origine en 4x3, ce qui déforme totalement l'image.

Tout le reste est original. C'est bien moi qui commente.

Un truc m'a étonné : il n'a pas coupé le passage sur l'exode des pieds-noirs ! J'en reviens pas.

Bref, ne regardez que le début et la fin, juste pour le fun, ça ne vous prendra que deux minutes et ça se visite car ses panneaux sont truffés de fautes d'orthographe et de français.

Remarquez, dans le fond je m'en fiche un peu. À la limite c'est presque flatteur de se faire piller. Mais je vais quand même porter le pet à YOUTUBE, juste pour voir ».

Cliquez SVP sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=WRFsVtsHNNY>

-- Mémoires d'un exode - Algérie Alicante 1962 - 2012 (Source Mme Annie BLASCO/CESAR)

Cliquez SVP sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=RuGmEvgeFZI>

--Opération SOS - GANDINI Sauvetage d'une maison d'édition pour la transmission mémorielle- (Source Mme G. de TERNANT)

« Si chacun de nous achète un ou deux livres aux Éditions GANDINI, elles seront sauvées. Cela ne coûtera pas trop cher, tout au plus 20 à 50 euros. J'ai envoyé des livres à des amis canadiens pour une bibliothèque de Montréal. Il paraît qu'ils sortent souvent, donc c'est une manière de faire connaître notre histoire. Bien cordialement à tous. Geneviève de TERNANT ».

## **EPILOGUE AÏN SOLTANE**

Année 2008 = 21 565 habitants



Prairie d'AÏN SOLTANE

**BONNE JOURNEE A TOUS**

**Jean-Claude ROSSO**